

FSN13/MACIF

Découvrez les avantages liés au partenariat



Pour les clubs adhérents de la FSN13 :

- 10 % sur la cotisation du contrat d'assurance du club
Multigarantie Activités Sociales (MAS)

Pour les plaisanciers des clubs adhérents de la FSN13 :

- 10 % sur la cotisation du contrat Navigation de Plaisance¹

La possibilité d'assurer :

-les voiliers monocoques (<10 m)

en responsabilité civile et frais de retirement pour 29 €/an²

-les bateaux à moteur (<10 m et <150 cv)

en responsabilité civile et frais de retirement pour 38 €/an²

¹ Hors tarifs 29 € et 38 €/an

² Pour les plaisanciers non sociétaires de la Macif, prévoir un droit d'adhésion de 21 € la première année seulement

Pour bénéficier de la réduction sur le contrat Navigation de Plaisance,
le propriétaire du bateau doit se présenter au point d'accueil MACIF le plus proche muni :

- d'une pièce d'identité,
- de sa carte de membre du club nautique affilié FSN13 (ou d'une attestation du club),
- de la carte de circulation ou l'acte de francisation du bateau,
- du numéro de contrat de la FSN13 : 15348043,
- d'un titre de paiement (chèque ou carte bancaire)